FICADEX

Jacques Colibert

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

(Exercice clos le 31 décembre 2021)

Aux actionnaires,

Cibox Inter@ctive
Société Anonyme au capital de 2 376 698 €
17, allée Jean-Baptiste Preux
94140 ALFORTVILLE

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Cibox Inter@ctive relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels» du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment, nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif qu'en application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1- 2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Président Directeur-Général.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Nous également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-3 et L. 225-37-4 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-37-3 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptible d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L. 225-37-5 du code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation du commissaire aux comptes

Nous avons été nommés commissaire aux comptes de la société Cibox Inter@ctive par l'assemblée générale du 29 juin 2021.

Au 31 décembre 2021, nous étions dans la première année de notre mission.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime

suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi queles informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 26 avril 2022

Le Commissaire aux Comptes

Ficadex-Jacques Colibert

Cyril Goerens

COMPTES ET ANNEXES

1. Date des dernières informations financières

Les dernières informations financières auditées sont celles relatives à l'exercice clos au 31 décembre 2021.

2. Comptes annuels au 31 décembre 2021

2.1. Bilan actif

En K€	31/12/2021	31/12/2020
Frais d'établissement	0	0
Frais d'augmentation de capital	0	0
Autres immobilisations incorporelles	786	607
Amortissement	-396	-354
Total immobilisations incorporelles	390	253
Autres immobilisations corporelles	973	788
Amortissement	-735	-635
Total immobilisations corporelles	238	153
Autres participations	317	317
Provision	-317	-317
Autres immobilisations financières	302	318
Total immobilisations financières	302	318
Total actif immobilisé	930	724
Stocks	1 294	1 610
Avances et acomptes	999	0
Clients et comptes rattachés	5 928	4 249
Autres créances	272	272
Charges constatées d'avance	13	2
Disponibilités et valeurs mobilières de placement	5 773	6 282
Total actif circulant	14 279	12 415
Total actif	15 209	13 139

2.2. Bilan passif

En K€	31/12/2021	31/12/2020
Capital social	2 377	2 256
Prime d'émission	2 742	2 381
Réserves et report à nouveau	719	10
Résultat de l'exercice	-309	744
Total des capitaux propres	**5 529**	5 391
Provisions pour risque	56	0
Emprunt obligataire remboursable en actions	1 038	0
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	5 194	6 130
Fournisseurs et comptes rattachés	2 974	1 163
Dettes fiscales et sociales	418	423
Autres dettes	0	32
Total dettes et provisions	**9 680**	7 748
Produits constatés d'avance	0	0
Total passif	**15 209**	13 139

2.3. Compte de résultat

En K€	31/12/2021	31/12/2020
Chiffre d'affaires	16 042	14 510
Autres produits et reprises de provision	115	- 12
Total des produits d'exploitation	16 157	14 522
Achats consommés	12 775	11 468
Variation de stocks	-321	-571
Marge brute	3 703	3 625
Taux de marge brute	23%	25,0%
Autres achats et charges externes	2 125	1 680
Impôts et taxes	51	33
Salaires, traitements et charges sociales	1 378	1 062
Dotation aux amortissements et provisions	174	250
Autres charges	12	116
Total charges d'exploitation	16 194	14 038
Résultat d'exploitation	-37	484
Produits financiers	11	163
Charges financières	-219	-324
Résultat financier	-208	-161
Produits exceptionnels	8	431
Charges exceptionnelles	-72	-10
Résultat exceptionnel	-64	421
Participation des salariés aux fruits de l'expansion	0	0
Impôt sur les bénéfices	0	0
Résultat net	-309	744
Résultat net par action en euros	-0.003	0,006

2.4. Tableau de financement

En K€	du 01-01-2021 au 31-12-2021	du 01-01-2020 au 31-12-2020
Flux de financement générés (utilisés) par l'exploitation :		
Résultat de l'exercice	-309	744
Dotation aux amortissements des immobilisations	159	153
Variation de stocks	321	-571
Variation des clients et comptes rattachés	-1 679	-2 824
Variation des autres créances (y compris variation avances et acomptes)	-1 010	1 112
Variation des fournisseurs et comptes rattachés	1 811	153
Variation des dettes fiscales et sociales	-5	230
Variation des autres dettes	-32	32
Dotation (reprise) de provision	-1	414
Total flux de financement utilisés par l'exploitation	-745	-557
Flux de financement générés (utilisés) par les investissements :		
Acquisition d'immobilisations incorporelles	-179	-19
Acquisition d'immobilisations corporelles	-185	-169
Acquisition d'immobilisations financières	-178	-178
Cession d'immobilisations incorporelles	0	0
Cession d'immobilisations corporelles	0	0
Cession d'immobilisations financières	16	0
Total flux de financement généré par les investissements	-348	-366
Flux de financement générés par les moyens de financement :		
Augmentation de capital	121	1
Augmentation de la prime d'émission	361	-33
Souscription d'obligations remboursables en actions (ORA)	1 500	0
Remboursement en actions des ORA	-462	0
Variation des emprunts	-936	5 312
Total flux de financement générés par les moyens de financement	584	5 280
Total flux de financement utilisés pendant la période	-509	4 357
Disponibilités au début de la période	6 282	1 925
Disponibilités à la fin de la période	5 773	6 282
	-509	4 357

2.5. Résultats et autres éléments caractéristiques de la Société au cours des cinq derniers exercices

	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021
Capital en fin d'exercice					
Capital social (en K€)	1 983	1 983	2 255	2 256	2 377
Nombre d'actions ordinaires (arrondi au millier d'action)	99 151	99 151	112 729	112 779	118 835
Nombre d'actions à dividende prioritaire sans droit de vote					
Nombre maximum d'actions à créer : - par convention d'obligations - par droit de souscription					
Opérations et résultat en K€					
Chiffre d'affaires (H.T.)	15 372	16 824	7 024	14 510	16 042
Résultat av. impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions	1 069	517	-258	1 148	89
Impôts sur les bénéfices					
Participation des salariés					
Résultat ap. impôts, participation, dotations aux amortissements et provision	458	398	6	744	-309
Résultat distribué					
Résultat par action					
Résultat après impôts, participation, avant dotations aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0.00	0.00
Résultat après impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0.00	0.00
Dividendes attribués					
Personnel					
Effectif moyen des salariés	3,5	5,5	9	16,6	19,6
Montant de la masse salariale (en K€)	143	241	543	756	940
Montant des sommes versées en avantages sociaux (Sécu.Soc. Œuvres sociales (en K€)	63	93	228	306	439

2.6. Annexe aux comptes annuels

Note 1. Événements significatifs

La société a émis 600 obligations Remboursables en Actions d'une valeur nominale de 2 500€ soit un total de 1 500 milliers d'euros, dont une partie a déjà été remboursé en action pour un 462 milliers d'euros au 31 décembre 2021.

Note 2. Établissement des comptes

Les comptes au 31 décembre 2021 tels qu'ils sont présentés, sont les comptes sociaux de la société Cibox. La société n'a pas de filiales et ne présente donc pas de comptes consolidés.

Note 3. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été présentés conformément au plan comptable général et aux principes généralement admis en France, dans le respect des règles du principe de prudence et selon les hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Et conformément aux règles comptables applicables aux comptes sociaux à compter du 1er janvier 2005, portant sur la définition, l'évaluation, la comptabilisation, la dépréciation et l'amortissement des actifs.

3.1. Immobilisations incorporelles

La valeur brute des immobilisations incorporelles est exprimée au coût historique. Les immobilisations incorporelles sont amorties selon les règles fiscales en vigueur.

Lorsque la valeur nette comptable des immobilisations est supérieure à leur valeur actuelle, il est constaté une provision pour dépréciation de ces actifs.

3.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires inclus).

Les règles comptables ont retenu la durée réelle d'utilisation des biens par l'entreprise, en lieu et place des durées d'usage retenues jusqu'alors.

Les durées d'amortissement retenues dans les comptes sociaux de la société correspondent aux durées d'utilisation des biens et, par conséquent, n'ont pas été modifiées.

Le mobilier est amorti sur 5 ans.

3.3. Immobilisations financières

Les immobilisations figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition.
Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'acquisition des titres apparaît supérieure à la valeur du marché ou à la quote-part de l'actif net de la filiale à la date de la clôture des comptes, corrigée éventuellement des plus-values latentes.

3.4. Clients et autres créances

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est constatée lorsque cette valeur est supérieure à la valeur probable de réalisation.

3.5. Indemnités de départ en retraite

Les indemnités de départ en retraite de l'ensemble du personnel n'ont pas été comptabilisées compte tenu de leur caractère non significatif. Il n'existe pas d'autres avantages postérieurs à l'embauche.

3.6. Valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

3.7. Conversion des comptes exprimés en devises

Les créances et les dettes libellées en devises étrangères sont converties au taux de change de clôture.

Les écarts de change constatés lors de cette conversion sont enregistrés en produits ou en charges financiers selon la nature de l'écart.

Les charges et produits constatés de l'exercice et libellés en devises étrangères sont convertis au taux de change effectif de l'exercice.

Pour rappel depuis le 31/12/2017, le résultat de change est constaté en exploitation en plus ou en moins des achats consommés et non plus en résultat financier.

3.8. Stocks

La valorisation des stocks a été déterminée selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré.
Ces éléments ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Au 31 décembre 2021, la valeur brute des stocks s'élève à 1 491 milliers d'euros, provisionnée à hauteur de 197 milliers d'euros, soit une valeur des stocks nettes de 1 294 milliers d'euros.

Note 4. Note sur le bilan

4.1. Immobilisations corporelles

La variation des immobilisations se décompose comme suit :

Valeurs brutes (€)

Immobilisations corporelles	31/12/2020	Augmentations	Diminutions	31/12/2021
Outillage industriel	736 546	184 253		920 799
Agencements	13 039			13 039
Matériel de transport	9 167			9 167
Matériel de bureau, informatique, et mobilier	29 460	599		30 059
Total	788 212	184 852		973 064

Amortissements (€)

Immobilisations corporelles	31/12/2020	Augmentations	Diminutions	31/12/2021
Outillage industriel	584 656	98 569		683 225
Agencements	11 876	388		12 264
Matériel de transport	9 167			9 167
Matériel de bureau, informatique, et mobilier.	29 211	1 614		30 825
Total	634 910	100 571		735 481

4.2. Immobilisations incorporelles

La valeur nette des immobilisations incorporelles est composée essentiellement de frais d'augmentation de capital, amorti sur 2 ou 5 ans.

Les nouveaux éléments d'actif incorporel proviennent essentiellement des droits de recherche et développement des nouveaux produits de mobilité.

4.3. Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont essentiellement constituées de titres CXM pour 317 milliers d'euros qui ont été provisionnés à 100 %.

Le solde du poste correspond à un prêt au personnel pour 20 milliers d'euros, un dépôt de garantie des locaux pour 40 milliers d'euros et un dépôt de garantie versé à Facto France pour 242 milliers d'euros dans le cadre de l'affacturage.

4.4. Autres créances

Les autres créances sont constituées des crédits d'impôt CICE 2014, 2015, 2016, 2017, 2018 pour 42 milliers d'euros et d'un montant de 230 milliers d'euros versé à titre conservatoire à l'Administration dans le cadre d'un contrôle fiscal. Cibox conteste toujours le bien-fondé de ce redressement et a saisi le tribunal administratif.

4.5. Disponibilités

Le poste peut se décomposer comme suit (en K€) :

	31-12-2020	31-12-2021
Titres CIBOX	830	793
Titres nets DMS	589	423
Banque	4 863	4 557
Total	6 282	5 773

La société détient au 31 décembre, la société détient 337 007 titres de la société DMS pour une valeur brute de 892 milliers d'euros provisionnés pour un montant de 469 milliers d'euros. La valeur nette s'élève ainsi à 423 milliers d'euros ;

Par ailleurs, la société détient 7 242 202 de ses propres titres au 31 décembre 2021, pour une valeur brute de 830 milliers d'euros provisionnés à hauteur de 37 milliers d'euros. La valeur nette s'élève ainsi à 793 milliers d'euros.

4.6. Variation des capitaux propres

L'évolution des capitaux propres en euros se décompose comme suit :

	31-12-2019	Augmentation	Diminution	31-12-2020	Augmentation	Diminution	31-12-2021
Capital social	2 254 555	1 034		2 255 589	121 109		**2 376 698**
Primes d'émission	2 414 457	11 890	45 638	2 380 709	435 993	75 184	**2 741 518**
Réserve légale	24 191			24 191			**24 191**
Autres réserves	31 695			31 695			**31 695**
Report à nouveau	-52 173	6 258		-45 915	743 519	34 748	**662 856**
Résultat de la période	6 258	743 519	6 258	743 519	-309 085	743 519	**-309 085**
Total	**4 678 983**	**762 701**	**51 896**	**5 389 788**	**991 536**	**853 451**	**5 527 873**

Au cours de l'exercice 2021, des BSAR ont été exercés, entraînant une augmentation de capital de 4 341 euros, assortie d'une prime d'émission de 49 919 euros.

Également, 1 737 392 actions gratuites ont été distribuées à certains salariés, représentant une augmentation de capital de 34 748 euros.

Enfin, des Obligations Remboursables en Actions ont été émises pour un montant de 1 500 000 euros figurant en dettes financières. Au 31 décembre 2021, un montant de 462 500 euros a été remboursé correspondant à 4 101 016 actions, soit une augmentation de capital de 82 020 euros et 380 480 euros de prime d'émission.

Les frais liés à ces différentes augmentations de capital ont été imputés sur la prime d'émission.

Le capital est composé de 118 834 916 actions de 0,02 euros de valeur nominale.

4.7. Provision

L'évolution des provisions se décompose comme suit :

en k EUR	31-12-2020	Dotation	Utilisée	Non utilisée	31-12-2021
Provision sur stocks	199	15	16		198
Provision risque et charges	0	56			56
TOTAUX	199	71	16		254

La provision pour risque et charges correspond à un ancien redressement Urssaf.

4.8. Emprunts et dettes financières

La société a mis en place en 2017 un contrat d'affacturage. Le montant tiré au 31 décembre 2021 s'élève à 3 495 milliers d'euros. Il s'agit d'une dette à moins d'un an.

La société avait également obtenu un prêt garanti par l'Etat pour un montant de 1 700 milliers d'euros dans le cadre de la crise sanitaire du Covid-19, non encore amorti.

Enfin, la société a émis 600 obligations Remboursables en Actions d'une valeur nominale de 2 500€ soit un total de 1 500 milliers d'euros, dont une partie a déjà été remboursée en actions pour un montant de 462 milliers d'euros.

4.9. Dettes fiscales et sociales

Les dettes fiscales et sociales comprennent des dettes fiscales de 200 milliers d'euros et des dettes sociales de 218 milliers d'euros.

4.10. Etat des créances et dettes avec des Sociétés liées

Néant.

Note 5. Note sur le compte de résultat

3.1. Chiffres d'affaires

La société Cibox a réalisé un chiffre d'affaires de 16 042 milliers d'euros, dont la partie à l'export s'élève à 4 308 milliers d'euros.

3.2. Transfert de charges

Il s'agit essentiellement de remboursement d'assurance pour 80 milliers d'euros.

3.3. Résultat financier

Le résultat financier de -208 milliers d'euros est essentiellement constitué de la provision pour dépréciation des titres DMS et Cibox pour 184 milliers d'euros.

3.4. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel de -64 milliers d'euros est constitué essentiellement de charges sur exercices antérieurs pour 5 milliers d'euros et d'une provision pour risque social à hauteur de 56 milliers d'euros.

3.5. Résultat par action après dilution

Le résultat net par action est calculé en fonction du nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période après déduction des actions conservées en autocontrôle.
Le résultat net consolidé par action après dilution est calculé sur le nombre moyen pondéré d'actions en circulation pendant la période, augmenté du nombre d'actions qui résulterait de la levée de tous les instruments dilutifs et ce, en conformité avec l'avis n°27 de l'OEC.

Ainsi :

- résultat net moyen par action en euros : -0,003 €
- résultat net dilué par action en euros : -0,003 €

Note 6. Tableau des filiales et participations

Néant.

Note 7. Situation fiscale latente

Au 31 décembre 2021, la société Cibox bénéficie d'un déficit reportable de 34,2 millions d'euros.

Note 8. Effectif

L'effectif moyen de l'année 2021 s'est élevé à 19,58 personnes.

Note 9. Engagements hors bilan

Néant

Note 10. Rémunération et engagements de retraites alloués aux membres des organes d'administrations

Les rémunérations perçues par les dirigeants sociaux au cours de l'exercice 2021 s'élèvent à 224 milliers d'euros.
Par ailleurs, les administrateurs ont perçu des jetons de présence pour un montant de 15 milliers d'euros

Note 11. Risque pays

Néant.

Note 12. Crédit-bail

Néant.

Note 13. Identité de la société consolidante

Néant.

Note 14. Honoraires versés au commissaire aux comptes

	M. Patrick Aubart	M. Patrick Aubart
En EUR	En 2020 (31/12/2019)	En 2021 (31/12/2020)
Commissariat aux comptes	40 000	40 000
Autres prestations	0	0
Total	**40 000**	**40 000**